



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

CF: 5750

Nom de l'établissement : Site ternier 10

Adresse de l'établissement: Chemin de Gérard-de-Ternier 10 - 1213 | Année du diagnostic : 2023

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarques	Échéance
Sous-sol (police)	A13	Plaque en fibrociment (porte)	Long terme		2033
Sous-sol (police)	A13	Conduit en fibrociment	Long terme		2033
Rez-de-chaussée	B9	Plaque en fibrociment	Long terme		2033
Toiture (local mac)	D2	Boitier en fibrociment	Long terme		2033

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.